

Datar

Dossier suivi par : **Cécile METAYER**
Equipe Observatoire des Territoires
Tel : 01 40 65 10 79
cecile.metayer@datar.gouv.fr
et **Marc LAGET**
Equipe : Innovation, compétitivité
et aménagement numérique
Tel : 01 40 65 11 08
AT/2013 n° 60276

Paris, le 27 NOV. 2013

Le Délégué interministériel à l'aménagement
du territoire et à l'attractivité régionale
à
Monsieur Philippe MUSSI
Président de la commission "animation territoriale"
du CNIG

Objet : réponse à la sollicitation de la Datar par le CNIG sur le soutien et le maintien des plateformes régionales dans le cadre des CPER

Le 26 septembre lors de la première réunion du groupe de travail « animation territoriale » du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG), la Datar a été interpellée sur le soutien et l'importance accordée aux plateformes régionales.

Je vous précise à cet égard que le cahier des charges relatif au volet numérique des futurs contrats de plan offre la possibilité au partenariat régional de soutenir des projets associant Etat et collectivités en faveur du soutien au partage des données publiques ou les infrastructures d'informatique en nuages. Une phase de préparation stratégique des contrats a été entamée à l'automne et doit déboucher sur des propositions d'orientations au printemps 2014. Le Préfet de région, en étroite association avec le Président du Conseil régional, rassemblera et définira les priorités d'intervention dans ce cadre. Sous réserve des orientations retenues dans le programme opérationnel FEDER, un soutien du fonds européen peut également être mobilisé.

La mobilisation de crédits du CPER comme des Programmes Opérationnels devrait être assortie de l'obligation de respecter les critères et procédures garantissant l'accès et l'interopérabilité des données et des infrastructures de données géographiques.

Les chargés de mission TIC des SGAR et les DREAL pourront être sollicités si nécessaire pour apporter un appui à la rédaction de ces projets et alimenter le processus d'élaboration des contrats en cours.

Pour le Délégué interministériel,
Le Directeur adjoint au Délégué

Patriek CRÉZÉ